

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/11057/Add.210
8 janvier 1974
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Rapport supplémentaire sur l'application du cessez-le-feu
au Moyen-Orient

Les renseignements ci-après ont été reçus du Chef d'état-major par intérim de l'ONUST en ce qui concerne la situation dans le secteur Israël-Syrie, le 7 janvier 1974 :

Rapports sur les activités terrestres :

- a) Patrouille 38 [point 2395-3040 (coordonnées approximatives)] :
Entre 8 h 41 1/ et 8 h 42 tir de mortier et entre 18 h 5 et 18 h 18 tir
d'arme automatique par les forces syriennes. A 18 h 17 tir d'arme automatique,
qui a cessé immédiatement, par les forces israéliennes.
- b) Patrouille 35 [point 2526-2851 (coordonnées approximatives)] : Entre
10 h 11 et 10 h 33 tir de pièce de char et de mortier par les forces syriennes.
- c) Patrouille 44 [point 2519-2911 (coordonnées approximatives)] : Entre
10 h 30 et 10 h 37 tir d'artillerie par des forces non identifiées au sud de
la position de la patrouille.

1/ Toutes les heures indiquées sont exprimées en Temps universel (TU).